



Programme d'avantages sociaux de l'ANPTG du Canada

Adhérez au programme d'avantages sociaux de l'Association nationale des propriétaires de terrains de golf, exclusif à nos membres.

Ce qu'offre le programme d'avantages

- Services de courtage de premier ordre fournis par NFP, une société de Aon.
- Une expérience entièrement numérique soutenue par Simply Benefits (administrateur tiers).
- Plus on est nombreux, mieux c'est (tous les membres de l'ANPTG du Canada sont regroupés, ce qui permet aux petits employeurs de bénéficier des caractéristiques du programme des grands employeurs).

Pourquoi participer au programme?

- Exclusif aux membres de l'ANPTG du Canada.
- Économiser potentiellement de l'argent.
- Bénéficier d'une couverture de premier plan.
- Tous les sinistres sont mis en commun, ce qui permet de maintenir le niveau des primes.
- Une expérience numérique sans faille.
- Des garanties améliorées pour les propriétaires et les cadres.
- Un secteur unique qui offre une couverture aux travailleurs saisonniers.

Ce qui est disponible

- Assurance invalidité de longue durée (à l'exception de la classe D).

- Assurance vie des employés, DMA, et assurance vie des personnes à charge (toutes classes).
- Assurance maladie : médicaments sur ordonnance, massages, chiropratique, physiothérapie, fournitures médicales, etc.
- Soins de la vue.
- Assurance voyage hors pays.
- Assurance soins dentaires : nettoyages, plombages, radiographies, couronnes, orthodontie (uniquement pour les enfants), etc.
- Programme d'aide aux employés (PAE).

Catégories de couverture

Classe A – Propriétaires et cadres

Classe B – Gestionnaires

Classe C – Employés à temps plein

Classe D – Employés saisonniers

Si vous êtes un employeur, pourquoi offrir des avantages à vos employés?

- Attirer et retenir des employés de qualité.
- Renforcer et entretenir le moral et la fidélité.
- Les primes d'assurance maladie et d'assurance dentaire constituent une dépense professionnelle déductible et un avantage non imposable pour vos employés.

Tarifs

Avantage	Type de couverture	Taux
Avantages mis en commun		
Assurance vie		0,330 \$ par tranche de 1000 \$ de couverture
Assurance DMA		0,040 \$ par tranche de 1000 \$ de couverture
Assurance vie des personnes à charge		2,997 \$ par employé bénéficiant d'une couverture familiale
Invalidité de longue durée – Classes A, B et C		1,439 \$ par 100 \$ de couverture
Avantages à prime personnalisée		
Assurance maladie	Individuelle	91,090 \$
	Familiale	236,457 \$
Soins dentaires	Individuelle	46,566 \$
	Familiale	133,431 \$
Avantages supplémentaires		
PAE et deuxième avis		3,432 \$ par employé

Conception du régime – Avantages mis en commun

	Employés saisonniers	Employés à temps plein	Gestionnaires	Propriétaires et cadres
Assurance vie de base				
Formule des garanties	Montant fixe de 50 000 \$		Montant fixe de 100 000 \$	Montant fixe de 250 000 \$
Âge de résiliation	71 ans ou à la retraite anticipée		75 ans ou à la retraite anticipée	
Assurance décès et mutilation accidentels (DMA)				
Formule des garanties	Montant fixe de 50 000 \$		Équivaut à la couverture de l'assurance vie de base (arrondi au millier de dollars supérieur)	
Âge de résiliation	71 ans ou à la retraite anticipée		75 ans ou à la retraite anticipée	
Assurance vie des personnes à charge				
Formule des garanties	10 000 \$ pour le conjoint 5000 \$ pour l'enfant		10 000 \$ pour le conjoint 5000 \$ pour l'enfant	20 000 \$ pour le conjoint 10 000 \$ pour l'enfant
Âge de résiliation	71 ans ou à la retraite anticipée		75 ans ou à la retraite anticipée	
Invalidité de longue durée				
Formule des garanties	Non couvert	66,67 % du salaire mensuel (arrondi au 1 \$ supérieur)		
Âge de résiliation	Non couvert	65 ans du participant ou retraite anticipée		

Conception du régime – Avantages à prime personnalisée

	Employés saisonniers	Salariés à temps plein	Gestionnaires	Propriétaires et cadres
Assurance-maladie complémentaire				
Médicaments				
Franchise	Pas de franchise			
Coassurance	Remboursement de 80 %	Remboursement de 90 %		Remboursement de 100 %
Maximum	1000 \$ (par année civile/par assuré)	2500 \$ (par année civile/par assuré)		10 000 \$ (par année civile/par assuré)
Type de régime d'assurance médicaments	Médicament générique obligatoire			
Voyage	5 millions de dollars maximum/assuré/voyage n'excédant pas 180 jours jusqu'à l'âge de 71 ans		5 millions de dollars maximum/assuré/voyage n'excédant pas 180 jours jusqu'à l'âge de 75 ans	
Hôpital de convalescence	100 % jusqu'à un maximum de 40 \$/jour, jusqu'à 180 jours/année civile			
Examen visuel et soins de la vue	Non couvert	Remboursement de 100 %		
Montant de l'examen visuel	Non couvert	Frais raisonnables habituellement exigés (jusqu'à 120 \$)/Adulte tous les 24 mois/Enfant tous les 12 mois		
Montant de la prestation des soins de la vue	Non couvert	250 \$/Adulte tous les 24 mois/Enfant tous les 12 mois	300 \$/Adulte tous les 24 mois/Enfant tous les 12 mois	500 \$/Adulte tous les 24 mois/Enfant tous les 12 mois
Paramédical				
Coassurance	Remboursement de 100 %			
Praticiens paramédicaux	Acupuncteur, Audiologiste, Chiropraticien, Chiropraticien, Naturopathe, Ergothérapeute, Ostéopathe, Physiothérapie, Podologue, Psychologue (conseillers cliniciens agréés), Diététiste agréé, Massothérapeute agréé, Travailleur social (conseillers cliniciens agréés), Orthophonie			
Maximum paramédical combiné	500 \$	1000 \$	1500 \$	2 000 \$
Prestations de survivant	24 mois d'assurance maladie complémentaire pour les personnes à charge survivantes admissibles			
Âge de résiliation	71 ans ou à la retraite anticipée		75 ans ou à la retraite anticipée	
Soins dentaires				
Franchise annuelle	Pas de franchise			
Remboursement de base	80 %	90 %		100 %
Remboursement de soins majeurs	Non couvert	50 %		50 %
Remboursement des frais d'orthodontie	Non couvert		50 % (maximum à vie : 2500 \$)	
Maximum annuel	500 \$ (de base et majeurs combinés)	1500 \$ (de base et majeurs combinés)	2500 \$ (de base et majeurs combinés)	2500 \$
Fréquence de rappel	Une fois tous les 12 mois	Une fois tous les 9 mois	Une fois tous les 6 mois	
Nombre d'unités de détartrage	10 par année civile			
Prestations de survivant	24 mois de couverture pour les soins dentaires pour les personnes à charge survivantes admissibles			
Âge de résiliation	71 ans ou à la retraite anticipée		75 ans ou à la retraite anticipée	

Comment procéder

En tant que courtier autorisé de l'ANPTG du Canada, NFP, une société de Aon, s'engage à fournir à ses membres les meilleures options possibles en matière de garanties et de tarification. Nous proposons une comparaison gratuite des garanties et des tarifs à tous les membres intéressés.

- 1. Contactez-nous**
Contactez directement Marc Lajoie à marc.lajoie@nfp.ca.
- 2. Fournissez les informations suivantes**
 - Copie du régime actuel (livret(s) de l'employé)
 - Copie du dernier relevé de facturation
- 3. Recevez votre comparaison personnalisée**
NFP préparera une comparaison entre votre couverture et votre tarification actuelles et le programme de votre association.

Garanties

Cette comparaison vous aidera à prendre une décision éclairée concernant votre régime de garanties, en vous assurant de bénéficier de la meilleure couverture possible aux tarifs les plus compétitifs.

Contactez-nous pour obtenir de l'aide

Pour toute autre question ou assistance, n'hésitez pas à contacter Marc Lajoie directement à marc.lajoie@nfp.ca. Nous serons heureux de vous aider à optimiser votre régime d'avantages sociaux.

Pour votre entreprise.
Pour vos gens.
Pour la vie.

NFP.ca

